

NOUVELLE  
FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL - NIVEAU BAC

TP - TECHNICIEN MÉTREUR DU BÂTIMENT

Le technicien métreur du bâtiment est chargé de l'étude de prix des projets de construction ou de réhabilitation, sur tous les corps d'état ou sur un ou plusieurs lots, selon l'activité de l'entreprise dans laquelle il est employé. Il intervient en entreprise du bâtiment.

Il réalise les métrés des ouvrages à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique et consulte les fournisseurs ou les sous-traitants afin d'obtenir les informations techniques et financières nécessaires à l'établissement de son offre. Il détermine ensuite les procédés techniques et l'organisation de chantier. Il vérifie la conformité technique et réglementaire de ses propositions.

**Public**

Alternants, salariés\*, étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants  
Accessible aux personnes en situation d'handicap (PSH)

**Profil**

Capacité organisationnelle et relationnelle, appétence à l'informatique

**Admission**

Candidature en ligne. Recrutement sur dossier et entretien professionnel.

**Rythme alterné**

Principe d'alternance régulière entre entreprise et formation.

\*reconversion, promotion.

**Cursus**

**Prérequis**

Intégration en 1<sup>ère</sup> année : CAP, BEP ou équivalent  
Autre profil : nous consulter



**Voies d'accès à la formation**

Rythmes de formation permettant de concilier l'immersion professionnelle et une formation complète.

**Alternance**

› Acquérir une expérience significative, se professionnaliser

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.  
Formation en alternance financée par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un établissement public.

**Initiale alternée**

› Découvrir le monde de l'entreprise avec une immersion professionnelle

Dans l'attente d'un contrat en alternance, il est possible de commencer sa formation sous statut étudiant (financement par l'étudiant) :  
Frais d'inscription : 150 € net\*.  
Frais de scolarité : 3500 € net par an (mensualisé sur 10 mois).

\*350 € net pour les étudiants qui viennent de l'étranger.

Possibilité de demander un financement total ou partiel à l'entreprise d'accueil, dans le cadre d'un partenariat éducatif. Alternance obligatoire en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

**Formule pro**

› Se réorienter (reconversion), développer et valider ses compétences

Pour les salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, avec expérience professionnelle (selon votre statut) : Compte personnel de formation (CPF), Plan de Développement des Compétences (PDC), CPF de Transition, Promotion par l'alternance (Pro-A), Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), etc.

Votre validation peut être réalisée en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

**Encadrement**

Chaque stagiaire bénéficie d'une formation et d'un suivi pédagogique individualisé, encadré par les formateurs, un responsable pédagogique et un conseiller en réussite professionnelle. Les membres de cette équipe sont les interlocuteurs privilégiés du stagiaire pour la réussite de son parcours pédagogique et professionnel.

La liste des formateurs correspondant à la formation suivie est remise avant l'entrée en formation, lors de l'entretien avec le conseiller en réussite professionnelle.

**Exemples de missions (alternance)**

- › Etudier les dossiers de consultation des entreprises (DCE)
- › Réaliser les métrés des ouvrages à partir des plans 2D ou d'une maquette numérique
- › Etablir le relevé et la description de l'état des lieux du site
- › Identifier et analyser les différentes contraintes du site à prendre en compte dans l'offre de prix
- › Définir les procédés techniques à mettre en œuvre sur le chantier
- › Définir l'organisation du chantier
- › Vérifier la conformité technique et réglementaire du projet avec les normes et réglementations
- › Définir les coûts en matériel, matériaux et main d'oeuvre
- › Réaliser l'étude de prix aux déboursés
- › Calculer les prix de ventes
- › Rédiger les devis quantitatifs estimatifs

**Carrières**

- › Technicien études de prix
- › Métreur
- › Technicien métreur

Les principaux secteurs d'activités concernés sont :

- › les entreprises générales du bâtiment
- › les bureaux d'études techniques
- › les entreprises du secteur gros oeuvre
- › les entreprises des secteurs de l'aménagement finitions

<p><b>Étude personnalisée de votre projet de formation</b> en entretien professionnel avec un conseiller</p>	 <p><b>ENT</b> planning, notes, ressources, etc.</p>	 <p><b>WIFI &amp; vidéoprojecteur</b> dans toutes les salles</p>	 <p><b>Livres et magazines</b> à disposition</p>	 <p><b>Possibilité de déjeuner</b> sur place</p>	 <p><b>Photocopieur et scanner</b> (USB, email)</p>	 <p><b>Office 365</b> Adresse email et logiciels</p>
--	--	--	--	--	---	--



## TP - TECHNICIEN MÊTREUR BÂTIMENT

Titre Professionnel de niveau 4<sup>1</sup> inscrit au RNCP (n° 34657), délivré par le Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion (JO 27/07/2019)

### DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- › Formation d'un an selon parcours antérieur.
- › La formation est multimodale avec présence en centre, formation à distance (FOAD), formation en situation de travail (FEST).
- › Pour chaque stagiaire, un planning adapté à son statut est joint à la convention de formation.
- › La répartition horaire par matière ou par module est susceptible de subir des modifications en fonction du niveau initial de l'élève et/ou du groupe, de son parcours individualisé et de son accompagnement. Il en est de même pour le programme.

### PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Le niveau 1 correspond à l'étude de petites constructions (appartement ou maison individuelle pour arriver en fin d'année à l'étude de petits bâtiments à 2 niveaux) pour permettre au stagiaire de mieux appréhender et assimiler les mécanismes de base de la construction (techniques de construction, étude de prix, gestion financière et CAO/DAO).

#### Techniques de construction TCE – Niveau 1

- › Techniques de construction Gros Œuvre
- › Techniques de construction Clos Couvert
- › Techniques de construction Lots Techniques
- › Réglementation Hygiène et sécurité

#### Techniques de métré et d'étude de prix TCE – Niveau 1

- › Techniques de métré Gros-Œuvre
- › Techniques de métré Clos Couvert
- › Techniques de métré Lots Techniques
- › Etude de prix

#### Gestion financière de travaux – Niveau 1

- › Pièces administratives – Mémoire technique – Analyse des offres
- › Principe de facturation
- › Planification TCE

#### Techniques de dessin CAO – DAO – Niveau 1

- › Techniques de dessin sur AUTOCAD
- › Techniques de dessin BIM sur REVIT

#### Techniques de construction Finitions

#### Techniques de métré Finitions

#### Utilisation des outils informatiques

- › Office 365

### ACCOMPAGNEMENT, CONDUITE DE PROJET, ET ÉVALUATIONS

- › Accompagnement individualisé et collectif (entreprise, formation, dossiers...)
- › Thématiques
- › Évaluations sommatives et formatives

### HORAIRES

La formation se déroule habituellement par demi-journées, de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00. Des ateliers peuvent être proposés en sus après 17 h 00.

### NOMBRE DE STAGIAIRES

Un groupe de 5 à 25 participants.

### SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Un émargement est réalisé par demi-journée, il est signé par le stagiaire et le formateur. Le stagiaire reçoit à son inscription des codes personnels pour consulter son planning, des ressources pédagogiques et ses résultats d'évaluations sur l'ENT<sup>2</sup>.

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

#### Pour les personnes ayant suivi le cycle de formation :

Évaluations écrites et orales en cours et en fin de formation avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique.

Le stagiaire reçoit une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action ainsi qu'un résultat de l'évaluation.

Les résultats des soutenances et des contrôles détermineront l'obtention du Titre Professionnel « Technicien métreur du bâtiment » inscrit au RNCP<sup>3</sup> niveau 4<sup>1</sup>, délivré par le Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion (JO du 27/07/2019).

#### Règlement d'examens :

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation.
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

[Voir le référentiel d'évaluation \(Ministère du Travail\)](#)

**Pour les personnes en activité professionnelle ou ayant eu une activité professionnelle significative :**

#### Validation par blocs de compétence (ou CCP<sup>4</sup>)

L'examen peut être validé par bloc de compétences. Chaque bloc peut être réalisé et validé de façon autonome et indépendante. L'examen se déroule alors sous forme ponctuelle. La moyenne à chaque bloc permet l'obtention du diplôme.

#### VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience permet de valider un certificat ou un diplôme représentant des compétences acquises lors de votre parcours professionnel.

Pour ce type de parcours, consultez votre conseiller en réussite professionnelle.

<sup>1</sup> Cadre Européen des Certifications

<sup>2</sup> ENT : Espace Numérique de Travail

<sup>3</sup> RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle

<sup>4</sup> CCP : Certificat de Compétence Professionnelle